LE CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN

Le Conseil consultatif citoyen est une instance de dialogue, de réflexion et de propositions associant les habitants à la vie publique locale. Lancé le 10 octobre 2026, il est composé de 94 hommes et femmes répartis en 3 collèges.

Qu'est ce que le Conseil consultatif citoyen ?

Outil de démocratie locale pour associer les habitants à la prise de décision, le Conseil consultatif citoyen verra le jour le **samedi 10 octobre 2026** lors de la première séance plénière. Objectif : favoriser le dialogue entre élus et habitants.

94 membres

Son assemblée est constituée de 94 membres et ses 3 collèges représentent la diversité de la population. Il est composé de 34 femmes et de 32 hommes. Leurs professions sont variées et ces membres sont âgés de 16 à 79 an, la moyenne d'âge est de 51 ans

Les membres siègent pour 3 ans, ils sont volontaires ou désignés (selon les collèges). Le conseil se réunira pour **5 réunions plénières par an, le samedi matin de 9h à 12h.**

Il pourra être saisi par les élus pour travailler sur certains sujets, mais les collèges pourront aussi travailler sur les thèmes qu'ils souhaitent.

3 collèges :

- 1 collège de Relais de quartier : 18 membres
- 1 collège de Citoyens qui sera divisé en 2 groupes : 53 membres
- 1 collège des Associations et acteurs socio-économiques : 23 membres

Le Conseil consultatif citoyen a reçu 94 candidatures

- 5 jeunes
- 11 citoyens tirés au sort
- 37 citoyens volontaires
- 18 relais de quartier
- 15 associations
- 8 structures socio économiques

LES OBJECTIFS DU CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN

- Installer un espace de travail continu et structuré.
- Associer les habitants et les forces vives du territoire à l'élaboration et la mise en œuvre concrète de projets.
- Permettre aux citoyens d'œuvrer pour et dans l'intérêt général de la ville, des quartiers et de ses habitants.
- Sensibiliser les habitants à l'exercice du civisme et de la démocratie locale tout en encourageant le respect des règles.





Karine Haumaître, présidente du Conseil Consultatif Citoyen

Karine Haumaître a été désignée Présidente du Conseil Consultatif Citoyen par Christophe Saint-Pierre. Millavoise depuis 12 ans, enseignante de métier, ellle a deux grands enfants aujourd'hui étudiants. Elle a également été conseillère municipale dans le rang des élus minoritaires. Sa vie a été riche de déplacements, d'expériences, d'années passées à l'étranger. "Des années qui m'ont appris à regarder les choses autrement, avec ouverture curiosité, humilité". Elle préside cet organe avec une conviction : entre ceux qui font la ville et ceux qui la décident, il faut du lien. Du liant. Un espace où la parole circule vraiment. Et ce qui me plaît par-dessus tout dans cette mission : c'est précisément cela. Le lien avec les gens. Et l'idée que l'on peut s'investir pour sa ville, bien au-delà d'un mandat électif. Un lien qui, ici, doit pouvoir se construire sans stratégie, sans calcul. On n'est pas là pour convaincre, pour manœuvrer, **on est là ensemble pour se parler. Vraiment. Et construire ensemble."**

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

La démocratie participative désigne l'ensemble des dispositifs qui permettent à chaque citoyen de s'impliquer directement dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des décisions publiques, bien au-delà du simple geste électoral. La consultation, la co-construction et d'autres dispositifs participatifs orientent l'action publique, mais les élus prennent la décision finale.

https://www.millau.fr/associations-citoyennete/citoyennete/le-conseil-consultatif-citoyen?

VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30